

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VILLES SŒURS**  
**Délibération n° 3.16.02.2023**  
**Débat d'orientation budgétaire**

**Séance du  
16 février 2023**

Date de la convocation :  
23/01/2023

**Nombre de membres :**

En exercice : 17  
Présents : 11  
Votants : 13

L'an deux mille vingt et trois, le 16 février à 18h00, le Conseil d'Administration du CIAS, dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Martine Douay, Vice-Président du Conseil d'Administration du CIAS ;

Etaient présents tous les 17 membres en exercice, à l'exception de :

- Michel Barbier représenté par Martine Douay
- Annick Boullard représentée par Doriane Osinski
- Eddie Facque, Daniel Cavé, Chantal Desenclos, Nathalie Vasseur

A été désigné Doriane Osinski en tant que Secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le rapport d'orientation budgétaire ;

Considérant que l'article L.2312.1 du code général des Collectivités territoriales prévoit que le débat d'orientation budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport précisant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagées.

Considérant que l'information est renforcée dans les établissements publics de coopération intercommunales de plus de 10 000 habitants et qui comprend au moins une commune de 3500 habitants puisque le rapport d'orientation budgétaires (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et préciser l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnels ;

⊙ Après avoir pu en échanger autant que de besoin sur le sujet, le Conseil d'Administration prend acte, à l'unanimité, de la tenue du débat d'orientation budgétaire

⊙ Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration valide, à l'unanimité, les orientations arrêtés dans le rapport de présentation à l'appui du débat d'orientation budgétaire et sur la base desquelles le projet de budget 2023, qui leur sera ultérieurement soumis, sera établi.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an que dessus  
Pour extrait certifié conforme,



Fait pour le Président et par délégation  
Madame Martine DOUAY  
Vice-Présidente du CIAS